

***Ipse* – Emploi et traduction**

Ipse sert à détacher et à opposer, pour marquer l'exclusion de tout élément étranger. Il attire l'attention sur une personne ou une chose précise, et non une autre :

Caesar Trebonium legatum relinquit : ipse Genabum proficiscitur « César laisse son légat Trébonius ; quant à lui, il part pour Génabum ».

Traduction :

- « personnellement » :

Ipse Caesar non est alienus a nobis « Personnellement, César ne nous est pas hostile ».

- « de soi-même, de son plein gré » :

Ipse laborat « il travaille de son plein gré »

Valuae se ipsae aperuerunt (Cicéron) « Les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes »

- « par soi-même, à soi seul » :

Veritas ipsa ualet « la vérité agit en elle-même »

Ipso terrore equorum perturbantur « La frayeur des chevaux suffit à jeter le désordre »

Ignoratio rerum a qua ipsa horribiles existunt saepe formidines « l'ignorance qui suffit à elle seule à créer souvent d'affreuses terreurs »

(Plato) *ipsa auctoritate me frangeret* (Cicéron *Tusc.* 1,21,49) « Platon détruirait mon raisonnement par sa seule autorité »

- « en soi-même, pour soi-même » :

Virtus ipsa colenda est : « la vertu doit être pratiquée pour elle-même »

A multis ipsa uirtus contemnitur (Cicéron *Am.* 23,86) « même la vertu est méprisée de beaucoup »

- « précisément, juste (avec nom de nombre) » :

eo ipso die « ce jour-là précisément »

Triginta dies erant ipsi (Cicéron *Att.* 3,21) « il y avait juste trente jours »

sub ipsa profectioe « précisément au moment du départ »

Crassus triennio ipso minor erat quam Antonius « Crassus avait juste trois années de moins qu'Antoine »

- « pur, plein, vrai » :

in ipso foro « en plein forum »

Ratio ipsa id admonet « la raison pure nous en avertit »

An haec ipsa uis est non posse emori « N'est-ce pas subir une véritable violence que de ne pas pouvoir mourir ? »

Distinguer les nuances selon le cas employé :

Sibi ipse nocet « c'est lui-même qui se fait tort »

Sibi ipsi nocet « c'est à lui-même qu'il se fait tort »

Mea ipse fraude captus sum « c'est moi-même [et pas un autre] qui ai été victime de ma ruse »

Mea ipsius fraude captus sum « c'est de ma propre ruse [et non celle d'un autre] que j'ai été victime »

Cependant, en prose classique (surtout Cicéron) on maintient *ipse* au nominatif, même dans le second cas, lorsqu'on attendrait un cas indirect :

Si te ipse (et non *ipsum*) *contineas* « si tu te contenais toi-même ».

Mais *ipse* est souvent mis au même cas que le sujet lorsqu'il accompagne un adjectif possessif :

Roscium ipsum sua manu fecisse (= *sua ipsius manu*) (Cicéron *Rosc. Am.* 29,79) « ... que Roscius a accompli de sa propre main » ;

Eam fraudem uestra ipsi uirtute uitastis (Tite-Live 24,38,2) : « vous avez évité cette ruse grâce à votre propre courage »

Expression :

mea ipsius culpa « par ma propre faute » ; *nostram ipsorum libertatem subruimus* « nous ruinons notre propre indépendance » ;

nunc ipsum « en ce moment même » ; *tum ipsum* « alors même » ; *et ipse* « lui aussi » ; *nec ipse* « lui non plus » : *Locri urbs descuerat et ipsa* (Tite-Live 29,6,1) « La ville de Locres avait fait défection elle aussi ».

Place :

ipse, joint à d'autres pronoms ou déterminants, les suit immédiatement :

Me ipse consolor « Je me console moi-même »

Ipse et le discours rapporté :

Dans le style indirect, *ipse* est parfois employé pour référer au locuteur, pour éviter une accumulation de *se* ou de *suus*.